



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Pieter DE CREM, Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
concernant les interventions de la police fédérale à la SNCB
- Bruxelles, le 21 avril 2020 -**

Monsieur le Ministre,

Malheureusement, il arrive encore trop souvent que des membres du personnel de la SNCB doivent avoir recours à la police fédérale – Police des chemins de Fer (SPC) plus exactement – pour assurer la sécurité des contrôleurs ou alors celle des voyageurs à bord.

Ces interventions ont également une influence négative sur l'horaire des trains car dans certains cas, le trajet du train doit même être interrompu.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Disposez-vous du nombre d'interventions de la police fédérale au bord de train de la SNCB pour l'année dernière ?
- Combien d'interventions ont mené à des arrestations ?
- Pouvez-vous également me dire combien de retards ont été causés par des interventions policières ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

1-2.

La Banque de données nationale générale (BNG) est une base de données policières dans laquelle sont enregistrés les faits sur base de procès-verbaux résultant des missions de police judiciaire et administrative. Elle permet de réaliser des comptages sur différentes variables statistiques telles que le nombre de faits enregistrés, les modus operandi, les objets liés à l'infraction, les moyens de transport utilisés, les destinations de lieu, etc.

En premier lieu, je dois informer l'honorable membre que la BNG ne recense pas les données relatives aux interventions et arrestations. Il est possible, sur base de la définition ci-dessus, de réaliser un rapport sur le nombre de faits criminels enregistrés par la police des chemins de fer couplés aux destinations de lieu «chemin de fer».

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de faits criminels enregistrés par la police des chemins de fer sur le domaine des chemins de fer, selon une répartition par destination de lieu, tels que ces faits sont enregistrés dans la BNG, sur base des procès-verbaux, pour les années 2016-2018 et le premier semestre de 2019, au niveau national. Ces données proviennent de la banque de données clôturée à la date du 31 octobre 2019.

Tabel: aantal door de spoorwegpolitie geregistreerde criminele feiten in het spoorwegdomein Tableau: nombre de faits criminels enregistrés par la police des chemins de fer sur le domaine des chemins de fer	
	SEM 1 2019
Spoorwegstation/stopplaats trein – Gare/arrêt de chemin de fer	3 256
Trein - Train	543
Spoorweg - Voie ferrée	161
Vormingsstation/rangeerstation - Gare de formation / triage	7
Logistiek Centrum Infrastructuur (LCI) – Centre logistique et infrastructure (CLI)	8
Spoorwerkplaats - Atelier de maintenance ferroviaire	7
Overweg - Passage à niveau	10
Seinhuis/tractie-onderstation – Cabine de signalisation/sous-station de traction	4
Totaal/Total:	3 996

(Bron: Federale Politie / Source: Police fédérale)

3.

Il n'est pas de la responsabilité de la police des chemins de fer de bloquer un train. C'est l'accompagnateur de train de la compagnie ferroviaire qui décide si un train peut partir ou non.

Pour plus d'informations sur les retards, je vous renvoie au Ministre de la Mobilité compétent.